



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 58368

Texte de la question

M. Michel Vergnier * fait part à M. le ministre délégué à l'industrie de son inquiétude face aux dernières évolutions relatives au traitement accordé aux retraités de La Poste. En effet, un grand nombre d'entre eux lui ont fait part de leur vif étonnement puis mécontentement en constatant, en fin d'année 2004, la suppression des gratuités de la carte bleue ainsi que de l'abonnement téléphonique. La fin de ces maigres avantages sans concertation et la façon quelque peu rapide de la mise en application de cette décision ont choqué ces ancien(ne)s salarié(e)s qui ont servi loyalement leur entreprises tout au long de leur carrière. Il lui demande en conséquence de bien vouloir intervenir auprès de la direction de La Poste afin que cesse cette injustice.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 M EUR. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, le Ministre délégué à l'industrie a demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58368

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1838

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5626